

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

---

# Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE  
DU

**14 - 07 - 2000**  
**après-midi**

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&amp;ID21</i>

*Afkortingen bij de nummering van de publicaties :*

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

*Abréviations dans la numérotation des publications :*

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

*Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers*  
*Bestellingen :*  
*Tel. : 02/549 81 60*  
*Fax : 02/549 82 74*  
*www.deKamer.be*  
*e-mail : alg.zaken@deKamer.be*

*Publications officielles éditées par la Chambre des représentants*  
*Commandes :*  
*Tél. : 02/549 81 60*  
*Fax : 02/549 82 74*  
*www.laChambre.be*  
*e-mail : aff.generales@laChambre.be*

## SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
QUESTIONS ORALES	
– de <b>Guido Tastenhoye</b> sur l'affluence de demandeurs d'asile à Anvers, et réponse de <b>Isabelle Durant</b> , vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports, au nom de <b>Johan Vande Lanotte</b> , vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale	5
– d' <b>Alfons Borginon</b> sur la liste des participations publiques, et réponse de <b>Rik Daems</b> , ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques	6
– d' <b>Annemie Van de Casteele</b> sur la convention mutualités-logopèdes, et réponse de <b>Frank Vandebroucke</b> , ministre des Affaires sociales et des Pensions	6
RAPPEL AU RÈGLEMENT	7
QUESTIONS ORALES (continuation)	
– de <b>Jo Vandeurzen</b> sur le retard des nominations dans les juridictions du travail, et réponse de <b>Laurette Onkelinx</b> , vice-première ministre et ministre de l'Emploi	7
– de <b>Michèle Gilkinet</b> sur l'incinérateur de Virginal, et réponse de <b>Laurette Onkelinx</b> , vice-première ministre et ministre de l'Emploi	7
– d' <b>Anne Barzin</b> sur les artistes au chômage, et réponse de <b>Laurette Onkelinx</b> , vice-première ministre et ministre de l'Emploi	8
MOTION D'ORDRE	8
RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE	
<i>Orateurs</i> : <b>Hugo Coveliers, Paul Tant et Francis Van den Eynde</b>	8
QUESTIONS ORALES (continuation)	
– de <b>Marc Van Peel et Francis Van den Eynde</b> sur l'affaire Yerodia, et réponse de <b>Guy Verhofstadt</b> , premier ministre	9
BUDGET DES MÉDIATEURS FÉDÉRAUX	
Discussion générale	
<i>Orateurs</i> : <b>Dirk Pieters</b> , rapporteur, <b>Luc Goutry, Jef Tavernier, Zoé Genot</b> , rapporteuse et <b>Vincent Decroly</b>	10
PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS	12
VOTES NOMINATIFS	
– sur les motions déposées en conclusion d'interpellations	13
– sur les projets de lois, les propositions de loi et les propositions de résolution terminés	17

ÉLOGE FUNÈBRE DE L'ANCIEN MINISTRE FRANS VAN MECHELEN	22
ALLOCUTION DE CLÔTURE ET SOUHAITS DE VACANCES DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE	22

## **ANNEXE**

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Commissions – Rapports déposés	25
Propositions – Autorisations d'impression	25
Propositions – Prises en considération	25

### SÉNAT

Projet de loi amendé	26
Projet de loi transmis en vue de la sanction royale	26
Projet de loi adopté	26

### GOUVERNEMENT

Rapports déposé	26
-----------------	----

### COUR DES COMPTES

Analyse de l'application du régime des revenus définitivement taxés	27
---	----

**SÉANCE PLÉNIÈRE****VENDREDI 14 JUILLET 2000**

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENTE :

**M. Herman DE CROO***La séance est ouverte à 14 h 16.***COMMUNICATIONS**

Le **président** : Plusieurs communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au Compte rendu analytique.

**QUESTIONS ORALES**

Le **président** : L'ordre du jour appelle les questions orales.

**AFFLUENCE DE DEMANDEURS D'ASILE À ANVERS**

M. **Guido Tastenhoye** (VI. Blok) : La pratique du déplacement de demandeurs d'asile se poursuit. Même des communes limbourgeoises et liégeoises relogent leurs demandeurs d'asile à Anvers. Ce ne peut tout de même pas être le but du plan de répartition.

Le porte-parole de M. Vande Lanotte a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de prendre des mesures, chacun étant libre de se déplacer et de s'établir où il l'entend. Mais il est inadmissible que toutes les nuisances doivent être supportées par les grandes villes.

Quel est le point de vue du ministre sur cette question ?

Mme **Isabelle Durant**, vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports, au nom de M. **Johan Vande Lanotte**, vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale (*en néerlandais*) : Dans un premier temps, il s'agit d'accueillir les demandeurs d'asile dans des centres d'accueil créés à cet effet. Lorsque la capacité d'accueil de ces centres est insuffisante, les CPAS doivent prévoir des centres d'accueil locaux. Les CPAS peuvent fournir une aide sociale aux demandeurs d'asile dont la demande n'a pas encore été déclarée recevable. Pour cela, ils reçoivent un forfait de 1155 francs par jour et par demandeur d'asile accueilli, une place non occupée étant compensée par 60% de ce forfait. Un encadrement supplémentaire est également prévu. L'équivalent du minimum de moyens d'existence de 21.000 francs est porté à 34.000 francs par mois dans le nouveau système.

Deuxième avantage pour les CPAS : certaines communes se voient attribuer moins de demandeurs d'asile, ce qui devrait favoriser une répartition réelle et soulager les grandes villes. Depuis son introduction, il y a sept mois, 110 communes ont déjà adhéré au système.

M. **Guido Tastenhoye** (VI. Blok) : Il n'en demeure pas moins que 65 communes envoient des demandeurs d'asile à Anvers.

Le **président** : L'incident est clos.

## LISTE DES PARTICIPATIONS PUBLIQUES

M. **Alfons Borginon** (VU-ID) : Cette question a pour objet le projet Euronext. Le ministre des Finances a déclaré en commission que l'Etat n'avait aucune participation dans la Bourse de Bruxelles. Nous en avons eu depuis la confirmation.

Le 7 juillet, le ministre Daems a distribué une longue liste de participations publiques aux membres de la commission de l'Infrastructure. Sur cette liste figurait une participation de l'Etat belge dans la Bourse de Bruxelles pour un montant de 617 millions. Cette liste comporte donc au moins une inexactitude. Cette liste est-elle vraiment fiable ?

M. **Rik Daems**, ministre (*en néerlandais*) : Le fait que le gouvernement fournisse une telle liste est quand même une première. Cela prouve notre volonté de gouverner dans la plus grande transparence. Mais une liste de ce type n'est jamais qu'un instantané. Elle donne un aperçu des différents types de participations, dont les "golden shares". La participation à laquelle M. Borginon fait allusion est une "golden share". Il ne s'agit pas d'une participation financière, mais elle figure sur la liste en raison du contrôle exercé sur elle par le ministre des Finances. Au fond, c'est une participation administrative.

M. **Alfons Borginon** (VU-ID) : Il y a trop d'informations pour qu'il s'agisse d'informations toujours pertinentes. Or, il importe de fournir des informations correctes. La liste communiquée au Parlement le 7 juillet ne peut quand même pas comporter des informations datant d'il y a un an ! S'il y a trois types de participations, pourquoi ne pas avoir établi de distinction entre elles sur cette liste ? Si la notion de participation administrative signifie que l'Etat y exerce une certaine compétence, on peut dresser une liste très longue de ce type de participations. En effet, l'Etat est toujours compétent d'une manière ou d'une autre. Il est clair que le seul objectif du ministre était de faire sa propre publicité.

M. **Rik Daems**, ministre (*en néerlandais*) : Je comptais sur le bon sens des membres de la commission de l'Infrastructure. Il semblerait que je doive expliquer davantage les choses à certains d'entre eux. J'y veillerai.

Le **président** : L'incident est clos.

## CONVENTION MUTUALITÉS-LOGOPÈDES

Mme **Annemie Van de Casteele** (VU-ID) : Les problèmes des logopèdes sont connus. Une commission de convention fixe les normes relatives à la qualité des prestations ainsi que les honoraires. La convention

conclue il y a trois ans par les mutualités et les logopèdes est aujourd'hui adaptée. La semaine dernière, la mutualité chrétienne a cependant opposé son veto à une nouvelle convention. Les patients en sont les seuls dupes.

Etes-vous au courant de cette situation ? Suis-je bien informée ? Est-il admissible qu'une mutualité puisse mettre son veto alors qu'elle est juge et partie en la matière ? Pourquoi les négociations ont-elles échoué ?

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre (*en néerlandais*) : La logopédie est un point névralgique important pour la sécurité sociale. Il y a actuellement une commission de convention distincte. Les honoraires devraient être relevés. Il faut procéder à une opération de rattrapage étalée sur trois ans. Des moyens supplémentaires doivent dès lors être affectés à ce secteur. Le refus de la mutualité chrétienne de signer la convention est regrettable.

Le 18 juillet, nous aurons une concertation avec les logopèdes pour tenter de dégager une solution. Le budget sera progressivement augmenté dans les années qui viennent.

Mme **Annemie Van de Casteele** (VU-ID) : Je crains que le problème ne soit plus profond. Les logopèdes et les responsables politiques veulent trouver une solution positive. Les mutualités bloquant le dossier, une concertation avec les logopèdes ne résoudra donc pas le problème. Nous devons en tirer des enseignements pour l'organisation de l'assurance-maladie et les mécanismes de remboursement.

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre des Affaires sociales et des Pensions (*en néerlandais*) : Je discuterai avec toutes les parties concernées. Nous vivons dans un système d'accords entre les dispensateurs de soins et les organismes assureurs, comme dans de nombreux pays. Pour conclure un contrat, il faut être deux. Sinon, je plaide en faveur d'un système étatique.

Mme **Annemie Van de Casteele** (VU-ID) : Dans d'autres pays, la société n'est pas compartimentée, comme dans le nôtre, en fonction des différents courants philosophiques ou religieux.

Le **président** : L'incident est clos.

Le ministre de la Justice répondra à deux questions au nom du premier ministre. Cette matière a déjà été débattue à plusieurs reprises. Pour être recevables, ces questions doivent quand même comporter des éléments nouveaux.

## RAPPEL AU REGLEMENT

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Il est inouï que le premier ministre refuse de répondre lui-même à nos questions concernant le mandat d'arrêt décerné contre le ministre congolais Yerodia. La tenue d'un conseil des ministres aujourd'hui n'est pas une excuse. Par respect pour l'ordre des travaux, nous avons marqué notre accord pour que l'heure des questions de jeudi après-midi soit reportée à vendredi après-midi. Compte tenu de cet arrangement, il n'est pas correct de la part du gouvernement d'invoquer la tenue du conseil des ministres comme motif d'excuse. Ni le ministre Michel, ni le ministre Verwilghen n'ont répondu à nos questions. C'est précisément pour cette raison que je souhaite adresser mes questions au premier ministre. Je requiers sa présence en vertu de l'article 38bis de notre Règlement.

Le président a déclaré lui-même à plusieurs reprises qu'un ministre ou un secrétaire d'Etat ne pouvait s'absenter au moment de l'heure des questions que pour un motif sérieux, tel qu'un séjour à l'étranger. Le fait que le premier ministre ne se présente pas lui-même au Parlement prouve qu'il a quelque chose à cacher. Je requiers la présence du premier ministre sur la base de l'article 38bis du Règlement. Je communiquerai cette réquisition par écrit au président.

M. **Francis Van den Eynde** (VI. Blok) : Je me joins à la demande de M. Van Peel. Les éléments nouveaux sont les réponses dissemblables du ministre des Affaires étrangères et du ministre de la Justice. Cette dissimilitude requiert la présence du chef du gouvernement. Quant au ministre de la Justice, il nous a déjà répondu.

Le **président** : Manifestement, ni M. Van Peel, ni M. Van den Eynde ne veulent que le ministre Verwilghen réponde à leurs questions. Je déciderai tout à l'heure de la manière de résoudre ce problème. L'incident est clos.

## QUESTIONS ORALES (SUITE)

### RETARD DES NOMINATIONS DANS LES JURIDICTIONS DU TRAVAIL

M. **Jo Vandeurzen** (CVP) : Ma question à la ministre Onkelinx fait suite à une déclaration du ministre de la Justice concernant le retard en matière de nominations dans les juridictions du travail.

Le ministre de la Justice m'a fait parvenir la liste complète des emplois vacants auxquels on ne parvient pas à pourvoir parce que la ministre de l'Emploi ne traite pas les dossiers en temps opportun.

Comment ces retards inadmissibles s'expliquent-ils ?

Mme **Laurette Onkelinx**, vice-première ministre (*en français*) : Il a fallu que les départements de la Justice et de l'Emploi se mettent d'accord pour l'examen des pièces constitutives du dossier.

Le retard a été résorbé ; seuls dix dossiers doivent encore être examinés. Nous espérons une décision pour la fin de la semaine prochaine.

Nous avons mis au point une procédure pour qu'une décision soit prise dans le mois de la réception d'un dossier.

M. **Jo Vandeurzen** (CVP) : L'initiative de l'opposition a manifestement eu un certain effet. Mais je regrette que tout cela ait pris tellement de temps.

Le **président** : L'incident est clos.

### INCINÉRATEUR DE VIRGINAL

Mme **Michèle Gilkinet** (Écolo-Agalev) : Je reviens sur la question du plan de sauvegarde de la sécurité des travailleurs que vous avez annoncé.

Où en est ce plan ? Prévoit-il un "suivi" médical ? Tient-il compte de l'exposition subie par le passé ?

Mme **Laurette Onkelinx**, vice-première ministre (*en français*) : Nous nous sommes déjà entretenus deux fois de ce problème.

Nous poursuivons l'examen spécifique de ce dossier.

Le 11 juillet, l'inspection médicale s'est rendue sur place ; les locaux offrent de bonnes conditions de travail et les vêtements, lavoirs et douches répondent aux normes de sécurité du R.G.P.T.

L'incinérateur est actuellement en réparation et donc à l'arrêt. Les risques n'ont donc pu être estimés. L'absence d'un plan de prévention a été constatée par l'inspection médicale, qui a sommé l'employeur d'en adopter un.

Mme **Michèle Gilkinet** (Écolo-Agalev) : La sécurité des travailleurs ne recouvre pas la même réalité pour vous et pour moi.

De plus, il est présumé que les travailleurs ont été exposés à des substances très dangereuses. Je vous demande donc d'assurer un "suivi" sérieux.

Le **président** : L'incident est clos.

## ARTISTES AU CHÔMAGE

Mme **Anne Barzin** (PRL FDF MCC) : Vous avez annoncé une nouvelle mesure prévoyant que les artistes au chômage pourront percevoir une rémunération de 128.000 francs par an sans perte de leurs allocations de chômage.

Quand cette mesure sera-t-elle présentée au Conseil des ministres ?

Qu'entend-on par "rémunération" concernant ces 128.000 francs ?

Cette disposition ne sera-t-elle pas discriminatoire par rapport à d'autres activités exercées par des personnes qui ne sont pas des artistes ?

Mme **Laurette Onkelinx**, vice-première ministre (*en français*) : C'est par arrêté royal que ces dispositions sont prises. Elles ont fait l'objet d'un examen par le comité de gestion de l'ONEm et sont approuvées par l'inspection des Finances et le ministre du Budget.

Les montants prévus existent déjà pour les activités accessoires.

Le Conseil d'État nous dira si, oui ou non, il y a discrimination.

La rémunération sera déterminée uniquement sur base des déclarations fiscales.

Mme **Anne Barzin** (PRL FDF MCC) : Je remercie la vice-première ministre pour sa réponse. Ceci dit, peut-être faudrait-il accélérer la discussion et l'examen du statut social des artistes dans son ensemble et penser à d'autres, par exemple les sportifs.

Le **président** : L'incident est clos.

Le **président** : J'ai fait le nécessaire. Nous reviendrons ultérieurement sur les questions posées au premier ministre.

**MOTION D'ORDRE**

M. **Marc Van Peel** (CVP) : L'heure est aux questions orales. Je réclame la présence du premier ministre. Attendons donc qu'il arrive. Nous ne pouvons pas passer à l'ordre du jour.

Le **président** : La décision m'appartient.

M. **Rik Daems**, ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques (*en néerlandais*) : En principe, le gouvernement peut déléguer un de ses membres, mais afin de couper court une fois pour toute aux insinuations, le premier ministre viendra en personne à la Chambre.

**REGLEMENT DE LA CHAMBRE**

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion des propositions de modification du Règlement de la Chambre en ce qui concerne le compte rendu des débats, n° 787/1.

La discussion est ouverte.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

M. **Hugo Coveliers** (VLD) : Je propose de parler, en néerlandais, de "verslaggeving" au lieu de "verslaglegging".

Le **président** : Je suis d'accord avec vous. Je vais d'abord lire les articles qui doivent être modifiés. Art. 11, art. 18, art. 19, art. 25ter, art. 31, art. 33, art. 35, art. 46, art. 50, art. 55, art. 80ter, art. 89, art. 90, art. 95, art. 30, art. 44, art. 113, 114 et 115 (nouveau).

M. **Paul Tant** (CVP) : La règle des 20 % qui est maintenant proposée pour le compte rendu analytique est une ligne directrice utile, mais ce n'est pas une règle absolue.

Le **président** : Comme son nom l'indique, il doit s'agir d'un compte rendu analytique. Afin de conserver ce caractère analytique, nous avons souhaité définir une ligne directrice.

M. **Francis Van den Eynde** (VI. Blok) : La règle citée par M. Tant et le président, à savoir 20 %, constitue à nos yeux un minimum minimorum. Nous pensons qu'on pourrait aller au-delà si les circonstances le nécessitaient.

Le **président** : Je partage cet avis.

Je constate que l'adaptation du Règlement est l'objet d'un consensus. Est-ce exact ? (*Assentiment*)

Il en sera ainsi.

## QUESTIONS ORALES (CONTINUATION)

L'AFFAIRE YERODIA

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Nous avons tout de même convenu que M. Verwilghen répondrait aux questions. (*Tumulte*)

Le **président** : Les auteurs des questions n'ont pas admis cette façon de procéder et ont invoqué l'article 38 bis du Règlement pour exiger la présence du premier ministre. Cette demande a été formulée de manière appropriée.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Ne faut-il pas s'étonner que le Président de la Chambre soit réprimandé par le chef du gouvernement ? N'est-ce pas le monde à l'envers ?

Pourquoi le premier ministre juge-t-il anormal de répondre, plutôt que le ministre Verwilghen, aux questions qui lui sont explicitement adressées ?

Les réponses que les ministre des Affaires étrangères et de la Justice ont apportées aux questions des parlementaires étaient, dans les deux cas, insuffisantes.

Certains concours de circonstances sont tout de même très étranges. Malgré l'importance de son rôle au sein du gouvernement et sa qualité de grand spécialiste de l'Afrique, le ministre des Affaires étrangères n'aurait pris connaissance du mandat d'arrêt international lancé contre le ministre congolais que le 6 juin 2000. En outre, ce mandat n'a été déclaré exécutable que le 3 juillet, c'est-à-dire après la visite au Congo de M. Michel et le passage à Bruxelles de M. Yerodia.

Il s'agit d'un curieux concours de circonstances auquel nous avons du mal à croire. Le ministre Michel n'a pas pu produire de documents qui le rendent crédible. Le ministre Verwilghen aurait correctement relaté le contenu des documents. Pourquoi le Parlement ne peut-il dès lors en prendre connaissance ? Tous les doutes pourraient ainsi être dissipés. Ces documents sont le seul moyen de prouver que le milieu politique n'a pas exercé d'influence sur les instances judiciaires et que le ministre Michel n'était pas au courant avant le 6 juin.

M. **Francis Van den Eynde** (VL.BLOK) : A en croire le premier ministre, sa venue au Parlement doit être considérée comme un geste majeur. Sa présence à l'heure des questions est pourtant normale. C'est son absence qui était significative.

Le porte-parole du parquet, M. Colpin, a fait état de contacts informels avec le ministère des Affaires étrangères. Le procureur a affirmé qu'il n'y a pas eu de

contacts directs. Il y a donc apparemment eu des contacts informels et indirects, ce qui est inadmissible dans un régime de séparation des pouvoirs.

Le premier ministre confirme-t-il que de tels contacts ont eu lieu ?

Peut-il nous garantir que la séparation des pouvoirs sera respectée à l'avenir et que le gouvernement ne cherchera plus à influencer les instances judiciaires ?

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Je prie la Chambre d'excuser mon absence. Il y a eu un malentendu. Il y avait un conseil des ministres et j'avais convenu avec le président de la Chambre que M. Verwilghen répondrait à ces questions orales. Le ministre Daems m'a ensuite informé de la réaction de la Chambre.

En ce qui concerne les questions concrètes de MM. Van Peel et Van den Eynde, je renvoie aux réponses fournies dans les commissions compétentes par le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Justice.

Le rapport de ces commissions est d'ailleurs explicite : toutes les questions posées par les membres de la Chambre ont reçu une réponse claire. Il a également été répondu précisément à la question concernant les documents. J'ai le sentiment qu'on se plaît à se livrer à des jeux politiques.

La séparation des pouvoirs a été scrupuleusement respectée. Le gouvernement mène une politique africaine et la justice termine son dossier. Nous nous en félicitons car les circonstances diplomatiques ne sont pas toujours faciles.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Il s'agit de savoir si un ministre a menti et si le gouvernement a influencé l'appareil judiciaire. Le premier ministre persiste à considérer ces questions comme de simples jeux politiques.

Le fait que le premier ministre ait invoqué des raisons pour ne pas répondre personnellement montre qu'il a beaucoup de choses à dissimuler.

En fournissant au Parlement les documents demandés, le ministre pourrait couper court à toutes les insinuations. S'il ne s'exécute pas, nous exigerons que ces documents soient rendus publics en vertu de la loi de 1994 sur la publicité de l'administration.

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : Les membres de la Chambre ne se livrent nullement à des jeux politiques : les questions adressées au gouvernement font partie de leurs prérogatives.

Le premier ministre met une fois de plus en évidence l'importance de la séparation des pouvoirs. Les faits qui figurent dans ce dossier le contredisent toutefois. Les deux ministres évoquent des contacts informels entre le pouvoir judiciaire et les cabinets. Le refus obstiné du premier ministre de communiquer les documents en dit long. C'est la preuve que les auteurs des questions sont dans le vrai.

## BUDGETS DES MÉDIATEURS FÉDÉRAUX

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion de :

– l'exécution des budgets du Collège des médiateurs fédéraux pour les années budgétaires 1999 et 2000 – Compétence de contrôle de la Chambre des représentants, n° 771/1 ;

– les comptes du Collège des Médiateurs fédéraux de l'année budgétaire 1999, n° 773/1.

Je vous propose de consacrer une seule discussion à ces budgets et comptes.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

**M. Dirk Pieters**, rapporteur : En commission, chacun était convaincu de l'utilité des médiateurs. Le rapport du 4 février de la Cour des comptes, le rapport annuel de 1999 des médiateurs fédéraux et l'évaluation de la campagne d'information de 1999 des médiateurs fédéraux ont servi de base à la discussion qui a principalement porté sur l'aspect budgétaire.

Sur la base du rapport de la Cour des comptes et de la modification du mode de rémunération des agents de l'État, la commission a estimé que seul le traitement de M. Wuyts devait être modifié. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999, les deux médiateurs bénéficient de la prime de trilinguisme. À la suite de ces décisions, la commission a bloqué un montant de 345.000 francs sur un crédit supplémentaire de 725.000 qui avait été accordé fin 1999.

La troisième décision de la commission concerne les observations de la Cour des comptes relatives aux dépenses en matière de missions et de formation. Il ressort de ces observations que les arrêtés royaux relatifs aux frais de voyage et de séjour ne sont pas toujours respectés, que les documents justificatifs font parfois défaut, que le choix en faveur de l'indemnisation *per diem* exclut le remboursement des frais de restaurant et de bar. Ayant obtenu les précisions de la Cour des comptes, adapté les comptes sur la base des observa-

tions reçues et recalculé les relevés de frais pour la période de janvier à octobre 1999, la Cour a constaté qu'une somme totale de 79.510 francs avait été indûment remboursée. Cette somme sera compensée dans le cadre du remboursement pour l'année 2000.

Initialement, les médiateurs ne s'étaient pas ralliés au point de vue de la commission de la Comptabilité à propos du contrôle de la gestion des finances, du budget et du personnel. Pour la commission, l'autonomie des médiateurs fédéraux se situe au niveau de l'examen des plaintes et se définit par rapport au pouvoir exécutif. La commission de la Comptabilité définit elle-même sa compétence de contrôle en matière de budget et de comptes.

La commission a pris les décisions concrètes suivantes.

Le 28 octobre 1999, la commission a décidé de demander aux médiateurs un rapport trimestriel détaillé de toutes leurs affectations budgétaires. Un premier aperçu a été transmis le 23 juin après deux rappels, datant, l'un du 18 novembre 2000 et l'autre du 19 juin 2000.

Conformément à la loi du 22 mars 1995, les effectifs du service de médiation sont fixés par la Chambre, sur la base d'une proposition formulée par les médiateurs. Dans un premier temps, ceux-ci ont refusé de communiquer une liste regroupant les noms de leurs membres du personnel, classés par niveau. Le 19 juin 2000, le président de la Chambre a fait savoir que cette liste viendrait compléter les informations déjà communiquées à propos des effectifs du service de médiation. Cette liste ne sera pas publiée. Les médiateurs ont également été invités à communiquer les noms des membres du personnel contractuels, notamment du service de nettoyage et de la cafétéria.

Les médiateurs sont autorisés à s'adjoindre la collaboration d'experts. La commission estime cependant que le recours à ces derniers doit être limité à l'examen de plaintes. Cette règle ne s'applique donc pas au contrôle externe de la comptabilité ni au recours au secrétariat social ou à un traducteur : ces frais doivent être imputés aux articles correspondants. La Chambre et la commission de la Comptabilité ont cependant le droit d'être informées à ce propos.

Les fonctionnaires du service de médiation fédéral sont autorisés à exercer des activités complémentaires, dans le respect de certaines normes. En ce qui concerne les activités rétribuées, l'autorisation des médiateurs est requise. Ici également, la Chambre et la commission de la Comptabilité ont le droit d'être informées.

Les médiateurs doivent adresser leurs rapports annuels et intermédiaires à la Chambre, qui les rend publics. A

cet égard, les médiateurs établissent une distinction entre, d'une part, les rapports visés à l'article 15 de la loi de 1995 et, d'autre part, les évaluations diffusées tous les trimestres par le Collège des médiateurs fédéraux.

D'aucuns se sont demandé si ces évaluations n'étaient pas contraires à la loi de 1995. A titre expérimental et jusqu'en octobre, les médiateurs les transmettront aux secrétaires et aux administrateurs généraux des services publics ainsi qu'au président de la Chambre, lequel pourra les communiquer à une commission de la Chambre. Elles ne seront donc pas communiquées aux juridictions ni aux universités.

La commission a également évoqué la collaboration entre les médiateurs fédéraux, sectoriels et communautaires. Un système de renvoi des uns aux autres a d'ailleurs été élaboré. M. Lano regrette que les médiateurs fédéraux ne participent pas à cet accord de coopération. Avec M. Goutry, il a dénoncé la gestion budgétaire et financière des médiateurs fédéraux. *(Applaudissements)*

Le **président** : La co-rapporteuse, Mme Zoé Genot, se réfère à son rapport écrit.

**M. Luc Goutry (CVP)** : Je remercie le rapporteur pour son excellent aperçu relatif à cet important service de médiation. Ce service a été créé en 1995 et les médiateurs ont été désignés en 1997. Ce service vient tout juste de surmonter ses "problèmes de croissance" et il doit être l'objet d'un contrôle très vigilant.

La commission de la Comptabilité a notamment pour mission de contrôler les dépenses des services auxquels la Chambre alloue une dotation. C'est tout le contraire d'une simple formalité. Ces services fonctionnent de façon relativement autonome. C'est ce qu'a également souhaité le législateur de 1995 pour ce service de médiation. Leur autonomie devait être profitable aux citoyens lors du traitement de leurs réclamations concernant l'inobservation des principes d'égalité et d'impartialité.

Le service de médiation est un service coûteux dans lequel la société investit énormément. Mais cela signifie aussi que ce service doit entièrement répondre aux espoirs placés en lui. Je n'ai aucune raison de douter qu'il en est ainsi.

Le fonctionnement du service de médiation est scrupuleusement réglementé par la loi de 1995. Les statistiques de ce service fournissent une indication sur les services publics dont le fonctionnement n'est pas encore optimal. On constate que la plupart des réclamations concernent les impôts.

La commission de la Comptabilité de la Chambre a examiné attentivement le fonctionnement du service de médiation. Elle a constaté une série de négligences, notamment en matière de respect des règles applicables aux adjudications publiques. Or, la tâche des médiateurs consiste précisément à contrôler l'opportunité et la correction des actes administratifs. Par conséquent, il est inadmissible que les services de médiation commettent eux-mêmes des négligences.

Aussi la Chambre exercera-t-elle pleinement son droit de contrôle en la matière. C'est ainsi qu'elle s'est prévalu de ses prérogatives pour examiner les effectifs du service de médiation. A ce sujet, nous n'approuvons pas le recrutement contractuel d'agents de niveau 1. En effet, contrairement aux statutaires, ces contractuels échappent à tout contrôle. Et dans un cas particulier, la réglementation relative aux incompatibilités a été enfreinte.

La Chambre s'interroge également beaucoup à propos du recours à des experts par le service de médiation. Il en a certes la possibilité, mais exclusivement aux fins de missions bien déterminées.

Le CVP estime que le service de médiation est une composante essentielle de l'ensemble du fonctionnement de l'Etat. Mais il ne pourra fonctionner efficacement que s'il entretient des relations de bonne intelligence avec la Chambre et fait preuve de la plus grande transparence possible. Le service de médiation doit aussi pouvoir se concentrer sur sa mission première qui est d'être un guichet unique et accessible au plus grand nombre des citoyens qui désirent déposer une réclamation.

La Belgique est un pays complexe, où coexistent nombre de services de médiation. La loi de 1995 prévoit d'ailleurs des accords de coopération avec d'autres services de médiation. Je pense qu'il convient de promouvoir cette coopération. *(Applaudissements)*

**M. Jef Tavernier (Agalev-Ecolo)** : Je suis partagé. D'une part, la commission de la Comptabilité souhaite que la dotation de la Chambre soit utilisée correctement. D'autre part, il y a le jugement qu'il faut porter sur le service de médiation.

Nous sommes à cent pour cent demandeurs d'une affectation correcte des moyens. Mais, d'autre part nous avons aussi débattu en commission du fonctionnement de ce service. A ce sujet, j'ai cru percevoir ici et là une certaine grogne. N'oublions pas qu'il y a quelques années, des initiatives ont été prises pour instaurer davantage d'autonomie et d'ouverture en politique. Aujourd'hui, on fait marche arrière.

Le service de médiation n'a pas seulement été institué pour traiter les réclamations des citoyens, mais aussi pour mettre fin aux permanences sociales des responsables politiques. Nous devons établir une distinction entre le service de médiation fédéral et les divers services de réclamation existant auprès des différentes administrations.

Le Parlement doit veiller à ce que la fonction de médiation soit axée sur l'homme de la rue. J'ai le sentiment que certaines personnes ne sont plus toujours convaincues du bon fonctionnement du service de médiation.

**M. Luc Goutry (CVP)** : Mes observations ne concernaient que la gestion concrète du service de médiation. La commission de la Comptabilité doit exercer sa mission de contrôle. Nous devons dénoncer les éventuelles négligences dans la gestion quotidienne des services et des institutions dont le contrôle nous est confié. Mes observations ne visent en aucun cas à mettre en doute l'importance d'un instrument comme le service de médiation.

**M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo)** : J'ai écouté attentivement le rapport et l'intervention qui a été développée. Nous sommes également en faveur d'une bonne affectation des moyens, mais les services de médiation doivent être suffisamment indépendants pour pouvoir remplir leur fonction de guichet de réclamations.

**Mme Zoé Genot**, rapporteur : Je me réjouis que M. Goutry apprécie les services offerts par les médiateurs.

Les progrès qui ont été réalisés en matière d'harmonisation et de systématisation des contrôles doivent avoir lieu à tous les niveaux. Des corrections doivent pouvoir être apportées, mais la tendance est globalement bonne.

En ce qui concerne le personnel, on constate que la tendance est à la transformation des contractuels en personnel statutaire.

En ce qui concerne l'appel à des services d'experts extérieurs à la Chambre, des experts comptables ont été consultés au démarrage. Cela se justifie.

Il est temps, maintenant, de laisser notre enfant faire sa vie. *(Applaudissements)*

**M. Vincent Decroly (Écolo-Agalev)** : Certes, une gestion rigoureuse fait partie de nos préoccupations. Mais je dois vous adresser et m'adresser une interpellation : nous discutons depuis une heure d'un rapport comptable sur le Collège des Médiateurs fédéraux, alors qu'il y a peu, la Conférence des présidents a estimé inutile

d'organiser un débat sur le rapport de Mme Coenen relatif aux activités de ce service.

Aujourd'hui, nous consacrons une consultation populaire à l'administration, mais nous disposons, via les médiateurs, d'un audit permanent rigoureux.

Dans certains cas, il est fait droit à des réclamations et, dans d'autres, les responsables des administrations sont consultés.

Il s'agit de fusibles permanents qui se situent entre les législations, l'exécutif et des administrés légitimement exigeants.

Allons-nous trouver au moins une heure pour débattre du fond de l'activité du Collège des médiateurs fédéraux ?

Je constate que c'est l'exécutif, et non le Parlement, qui initie le plus d'actions en vue d'assurer la transparence.

Il nous appartient de nous assurer que ces travaux ne s'endorment pas dans les commissions permanentes auxquelles nous les renvoyons.

Il reste beaucoup de boulot pour la prochaine session. *(Applaudissements sur les bancs d'Écolo-Agalev)*

**Le président** : La discussion générale est close.

Conformément à l'article 66 (n°4) du Règlement, les textes adoptés par la commission servent de base à la discussion.

*– Les textes sont adoptés sans observation.*

**Le président** : Nous voterons sur l'ensemble dans quelques instants.

## **PRISES EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS DE LOI**

**Le président** : La liste des propositions à prendre en considération a été distribuée aux membres. S'il n'y a pas d'observation, je la considère adoptée. *(Assentiment)*

La liste des propositions sera insérée en annexe au *Compte rendu analytique*

**VOTES NOMINATIFS**

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pol Poncelet sur "l'avant-projet de décret du gouvernement flamand instaurant une remise forfaitaire d'impôt" (n° 448).

(développée en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 4 juillet 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/113) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Jean-Pol Poncelet ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Fientje Moerman et MM. Maurice Dehu, Peter Vanvelthoven, Jean-Pierre Viseur, Georges Lenssen, Eric van Weddingen et Aimé Desimpel.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 91 voix contre 37 et 4 abstentions.

*(Vote nominatif n° 1 – Le détail du vote figure en annexe)*

Mme **Annemie Van de Casteele** (VU-ID) : Pour ce vote et les suivants, j'ai pairé avec Mme Pierrette Cahay-André.

M. **Alfons Borginon** (VU-ID) : J'ai pairé avec M. Marcel Bartholomeeussen.

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Jean-Jacques Viseur sur "la mise en oeuvre de la nouvelle loi relative à la nationalité" (n° 438) ;

– Mme Simonne Leen sur "la loi sur les naturalisations" (n° 445).

(développée en réunion publique de la commission de la Justice du 4 juillet 2000).

Deux motions ont été déposées (n°25/114) ;

– une motion de recommandation a été déposée par M. Jean-Jacques Viseur ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mmes Karine Lalieux et Fauzaya Talhaoui et M. Hugo Cove-liers.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **Jo Vandeurzen** (CVP) : Le groupe CVP votera contre la motion pure et simple. Lors de l'examen du dossier, nos observations et les objections du Conseil d'Etat n'ont pas été prises en considération. Qu'on ne vienne pas se plaindre maintenant des difficultés rencontrées dans la pratique. Nous les avons prévues. *(Applaudissements sur les bancs du CVP)*

M. **Luc Paque** (PSC) : M. Viseur a fait part des difficultés rencontrées par la mise en oeuvre de cette loi. Nous avons fait des propositions, mais elles n'ont pas été approuvées.

Une motion fut déposée pour permettre une application plus facile de la loi.

Nous voterons contre la motion pure et simple.

– La motion pure et simple est adoptée par 78 voix contre 47 et 6 abstentions.

*(Vote nominatif n° 2 – Le détail du vote figure en annexe).*

M. **Jean-Pierre Detremmerie** (PSC) : J'ai pairé avec Mme Cahay.

Le **président** : Il y a deux pairages au bénéfice de la même personne !

M. **Jean-Pierre Detremmerie** (PSC) : Il vaut mieux être deux sur une bonne affaire que seul sur une mauvaise ! *(Hilarité générale)*

M. **Claude Desmedt** (PRL FDF MCC) : Je me suis abstenu car je pense que le ministre devrait prendre une circulaire pour assurer une application correcte de la loi. Actuellement, un certain nombre de parquets traînent et des communes exigent des formalités excessives. *(Applaudissements sur les bancs PRL FDF MCC, du PS et d'Écolo-Agalev)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Pieter De Crem sur "les négociations belgo-marocaines sur les enlèvements parentaux" (n° 446).

(développée en réunion publique de la commission de la Justice du 4 juillet 2000).

Trois motions ont été déposées (n° 25/111) :

– une première motion de recommandation a été déposée par MM. Bert Schoofs et Bart Laeremans ;

– une deuxième motion de recommandation a été déposée par MM. Pieter De Crem, Tony Van Parys, Jo Vandeurzen et Servais Verherstraeten ;

– une motion pure et simple a été déposée par MM. Guy Hove, Hugo Coveliers, Thierry Giet et Charles Michel et Mme Fauzaya Talhaoui.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 48 et 4 abstentions.

*(Vote nominatif n° 3 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de recommandation (n° 25/112) déposée par Mmes Colette Burgeon, Michèle Gilkinet et Anne-Mie Descheemaeker et MM. Yvan Mayeur, Philippe Seghin et Robert Denis en conclusion de l'interpellation de M. Claude Eerdekenens sur "les problèmes de santé générés par les activités d'Arden'Humus à Andenne-Seilles" (n° 451).

(développée en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 4 juillet 2000).

– La motion de recommandation de Mme Colette Burgeon et consorts est adoptée par 114 voix et 20 abstentions.

*(Vote nominatif n° 4 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de recommandation (n° 25/115) déposée par Mme Muriel Gerkens et MM. Henk Verlinde, Bruno Van Grootenbrulle, Arnold Van Aperen et Jacques Chabot en conclusion de l'interpellation de M. Claude Eerdekenens sur "les activités d'Arden'Humus à Andenne-Seilles" (n° 452).

(développée en réunion publique de la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du 5 juillet 2000).

– La motion de recommandation de Mme Muriel Gerkens et consorts est adoptée par 113 voix et 21 abstentions.

*(Vote nominatif n° 5 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation

de M. Francis Van den Eynde sur "la plainte pour génocide déposée contre l'homologue congolais, M. Abdoulaye Yerodia Ndombasi du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères" (n° 459).

(développée en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 5 juillet 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/116) :

– une motion de méfiance a été déposée par MM. Francis Van den Eynde et Guido Tastenhoye ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mmes Leen Laenens et Claudine Drion et MM. Daniel Bacquellaine, Erik Derycke et Geert Versnick.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 84 voix contre 48 et 2 abstentions.

*(Vote nominatif n° 6 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Francis Van den Eynde sur "les déclarations du ministre de la Justice concernant l'affaire Yerodia" (n° 464) ;

– M. Ferdie Willems sur "les démarches qui pourraient être entreprises à l'encontre de l'homologue congolais, M. Yerodia par le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères" (n° 465) ;

– M. Karel Pinxten sur "le mandat d'arrêt international lancé contre le ministre des Affaires étrangères du Congo, M. Yerodia" (n° 466) ;

– M. Jean-Pol Poncelet sur "le mandat d'arrêt international délivré à l'encontre du ministre congolais des Affaires étrangères, Monsieur Yerodia" (n° 467).

(développées en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 10 juillet 2000).

Cinq motions ont été déposées (n° 25/117) :

– une première motion de recommandation a été déposée par M. Jean-Pol Poncelet ;

– une première motion de méfiance a été déposée par MM. Francis Van den Eynde, Guido Tastenhoye et Gerolf Annemans ;

– une deuxième motion de méfiance a été déposée par MM. Karel Pinxten, Herman Van Rompuy, Tony Van Parys, Yves Leterme, Pieter De Crem et Marc Van Peel ;

– une deuxième motion de recommandation a été déposée par M. Ferdy Willems ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Claudine Drion et MM. Daniel Bacquelaine, Stef Goris, Jean-Pol Henry, Jef Valkeniers et Erik Derycke.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

**M. Karel Pinxten (CVP)** : Je me réjouis de la présence du secrétaire d'État à la Coopération au développement. Il va en effet pouvoir s'informer sur la politique africaine du gouvernement et sur l'attitude qu'il adopte à l'égard d'Yerodia. (*Hilarité*)

Au début, nous nous demandions si le ministre des Affaires étrangères avait été inattentif ou s'il avait abusé la population. Nous croyons à présent que les deux hypothèses sont vraies. Il est impossible qu'une réunion inter-cabinets de haut niveau se soit tenue le 26 avril 2000 et que le ministre n'ait été informé que six semaines plus tard de ce qui y avait été discuté. Nous pensons donc que le ministre des Affaires étrangères a menti au Parlement et à la population. Par ailleurs, il y a maintenant eu une immixtion des Affaires étrangères dans un dossier judiciaire. C'est ce qui ressort clairement des déclarations de M. Colpin, du ministre de la Justice et de la réaction que vient d'avoir le premier ministre.

**M. Jean-Pol Poncelet (PSC)** : Les propos du ministre de la Justice et ceux tenus par le ministre des Affaires étrangères, le lendemain, sont contradictoires.

Nous avons déposé deux interpellations et les réponses qui ont été faites renforcent la longue liste des invraisemblances relevées.

Nous nous concentrons sur la chronologie de cette affaire.

Le 11 avril, un mandat d'arrêt a été délivré à l'encontre de M. Yerodia ; le 25 avril, le procureur du Roi en a informé le ministre de la Justice et, le 26 avril, s'est tenue une réunion de représentants des trois cabinets concernés.

Le 16 juin, mandat est donné à M. Michel par le Conseil des ministres afin de représenter la Belgique au 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du Congo.

**M. Georges Clerfayt (PRL FDF MCC)** : Que faites-vous de la séparation des pouvoirs ?

**M. Jean-Pol Poncelet (PSC)** : Le 17 juin, a eu lieu la visite de M. Yerodia à Bruxelles sans que ce dernier soit le moins du monde inquiété ; le 30 juin, visite de M. Michel au Congo ; et le 3 juillet, mise à exécution du mandat d'arrêt.

Comment croire un instant que M. Michel n'était pas au courant de l'existence du mandat et que cette question n'a pas été évoquée au Conseil des ministres ?

Comment croire que personne ne s'est parlé entre le 11 avril et le 3 juillet ?

La vérité est qu'un ministre congolais à charge duquel un mandat d'arrêt pour génocide était délivré depuis le 11 avril a obtenu un visa, est venu dans notre pays le 17 juin, y a rencontré la presse et est reparti dans son pays sans être nullement inquiété.

Alors que la Belgique avait presque tout fait pour empêcher le retour de Pinochet au Chili, elle n'a rien fait en ce qui concerne M. Yerodia. Nous avons envisagé le dépôt d'une motion de défiance, mais nous avons voulu, avant tout, obtenir toute la clarté sur cette affaire.

Nous demandons que les ministres concernés nous donnent accès à tous les documents utiles. Le refus d'une telle demande tendrait à prouver que le gouvernement a quelque chose à cacher. (*Applaudissements sur les bancs du PSC*)

**M. Francis Van den Eynde (VI. Blok)** : En l'occurrence, le problème est que nous non seulement nous avons à faire à un vice-premier ministre qui ment au Parlement mais qui, de surcroît, adopte une attitude très hypocrite en refusant d'une part de poser sur la même photo que les chefs de file autrichiens mais en acceptant de l'autre de se rendre en visite chez son homologue congolais qui a appelé au génocide.

C'est cette hypocrisie que nous dénonçons. Nous avons également décidé de déposer une motion de censure tout en sachant qu'elle sera rejetée parce que le SP et les Verts ne défendent les droits de l'homme que du bout des lèvres.

**M. Ferdy Willems (VU-ID)** : Il semble vraiment impossible de discuter seirement. Nous adoptons une attitude nuancée mais nous observons un manque de crédibilité et de coordination. Peut-être un conflit émaille-t-il également les relations entre les ministres Michel et Verwilghen ?

Le ministre Verwilghen se retranche derrière la séparation des pouvoirs, mais la question relative aux contacts informels reste sans réponse.

La Justice n'a-t-elle pas influencé la politique, plutôt que l'inverse ?

La politique en matière des droits de l'homme n'est pas crédible lorsqu'on invite quelqu'un comme Yerodia et que, parallèlement, on donne des leçons de morale à l'Autriche et à Pinochet. Yerodia ne constitue pas une partie de la solution mais bien une partie du problème. Il faut également garder à l'esprit les intérêts de la population congolaise. (*Applaudissements sur les bancs de la VU-ID*)

– La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 48 et 4 abstentions.

(*Vote nominatif n° 7 – Le détail du vote figure en annexe*)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pol Poncelet sur "le mandat d'arrêt international délivré à l'encontre du ministre congolais des Affaires étrangères, Monsieur Yerodia" (n° 470).

(développée en réunion publique de la commission de la Justice du 12 juillet 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/...) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Ferdy Willems ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mmes Karine Lalieux, Jacqueline Herzet et Fauzaya Talhaoui et MM. Erik Derycke, Hugo Coveliers et Guy Hove.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 48 et 4 abstentions.

(*Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe*)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Pieter De Crem sur "les déclarations du ministre de l'Intérieur concernant le fonctionnement du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides" (n° 461).

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 12 juillet 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/...) :

– une motion de recommandation a été déposée par MM. Pieter De Crem, Daniël Vanpoucke et Jean-Pierre Detremmerie ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mmes Kristien Grauwels et Marilou Vanden Poel-Welkenhuysen et MM. André Frédéric, Tony Smets, François-Xavier de Donnea et Charles Janssens.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 48 et 4 abstentions.

(*Vote nominatif n° 9 – Le détail du vote figure en annexe*)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Richard Fournaux sur "la mise en oeuvre de la réforme des polices" (n° 463).

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 12 juillet 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/...) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Richard Fournaux ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Kristien Grauwels et MM. André Frédéric, François-Xavier de Donnée et Tony Smets.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **Richard Fournaux** (PSC) : La réforme des polices se fait sans réelle concertation avec les pouvoirs locaux alors qu'elle aura des implications financières pour ceux-ci.

Si un accord est intervenu quant au statut de la future police, nous devons encore attendre des mois pour obtenir la fixation des zones ainsi que la clef de répartition concernée.

Or, les autorités locales doivent déposer leurs budgets et ne disposent pas des éléments nécessaires pour le faire.

L'incertitude demeure, malgré les explications du ministre. Ma motion de recommandation formule des demandes raisonnables.

Nous ne voterons pas la motion pure et simple. (*Applaudissements sur les bancs du PSC*)

– La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 45 et 5 abstentions.

*(Vote nominatif n° 10 -Le détail du vote figure en annexe).*

M. **André Smet** (PSC) : Pour pouvoir décider en connaissance de cause, nous souhaitons disposer de la note de l'inspection des Finances qui aurait été transmise à M. Vande Lanotte et qui mentionne d'importants dépassements budgétaires. *(Applaudissements)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de recommandation (n° 25/...) déposée par MM. Charles Michel, Daan Schalck, Claude Eerdeken et Jos Ansoms en conclusion des interpellations de :

– M. Claude Eerdeken sur "la libéralisation du secteur de l'électricité" (n° 462) ;

– Mme Simonne Creyf sur "la libéralisation du marché de l'électricité" (n° 468).

(développées en réunion publique de la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du 12 juillet 2000).

– La motion de recommandation de M. Charles Michel et consorts est adoptée par 133 voix et 1 abstention.

*(Vote nominatif n° 11 – Le détail du vote figure en annexe).*

– Le projet de loi modifiant l'article 23 de la loi du 14 février 1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier, n<sup>os</sup> 670/1 à 3, est adopté par 81 voix contre

39 et 10 abstentions.

*(Vote nominatif n° 12 – Le détail du vote figure en annexe).*

M. **Willy Cortois** (VLD) : J'ai voté oui.

Le **président** : L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation des marchés financiers et diverses autres dispositions, n<sup>os</sup> 782/1 et 2.

– L'amendement n° 4 de MM. Yves Leterme et Dirk Pieters à l'article premier est rejeté par 84 voix contre 48 et 2 abstentions.

*(Vote nominatif n° 13 – Le détail du vote figure en annexe).*

– L'article premier est adopté.

Le **président** : L'amendement n° 2 a été retiré. L'amendement n° 1 de M. Alfons Borginon visant à supprimer l'article 4, nous votons sur celui-ci.

– L'article 4 est adopté par 82 voix contre 48 et 2 abstentions.

*(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe).*

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation des marchés financiers et diverses autres dispositions, n<sup>os</sup> 782/1 et 2.

M. **Dirk Pieters** (CVP) : Notre groupe votera en faveur de ce projet car Euronext doit pouvoir commencer ses activités à l'automne. Sur le plan juridique, quelques doutes sont apparus à propos de certains articles. J'espère que le ministre des Finances les dissipera lors de la discussion au Sénat qui relève de son droit d'évocation puisqu'il s'agit d'un projet bicaméral.

M. **Alfons Borginon** (VU-ID) : La VU-ID votera contre ce projet en raison des nombreuses erreurs juridiques que comporte le projet et des pouvoirs spéciaux qu'il accorde implicitement. En outre, il en résulte une modification de la législation linguistique. Cette situation est inacceptable à nos yeux.

– Le projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation des marchés financiers et diverses autres dispositions, n<sup>os</sup> 782/1 et 2, est adopté par 114 voix contre 17 et 3 abstentions.

*(Vote nominatif n° 15 – Le détail du vote figure en annexe)*

– La proposition de loi (M. Dirk Pieters) Vote nominatif sur la proposition de loi (M. Dirk Pieters) modifiant l'article 5 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, n<sup>os</sup> 51/1 et 2, est adoptée à l'unanimité des 134 votants.

*(Vote nominatif n° 16 – Le détail du vote figure en annexe)*

– La proposition de loi de M. Luc Paque modifiant l'article 13 de la loi du 19 décembre 1950 créant l'Ordre des médecins vétérinaires, n<sup>os</sup> 502/1 et 1, est adoptée à l'unanimité des 133 votants.

*(Vote nominatif n° 17 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le président : L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et article réservés du projet de loi modifiant l'article 73 de la nouvelle loi communale (transmis par le Sénat), n° 777/1.

– L'amendement n° 1 de MM. Daniël Vanpoucke et Pieter De Crem à l'article 2 est rejeté par 84 voix contre 48 et 2 abstentions.

*(Vote nominatif n° 18 – Le détail du vote figure en annexe)*

– L'amendement n° 2 de MM. Daniël Vanpoucke et Pieter De Crem à l'article 2 est rejeté par le même vote.

*(Vote nominatif n° 18 – Le détail du vote figure en annexe)*

– L'article 2 est adopté.

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble.

– Le projet de loi modifiant l'article 73 de la nouvelle loi communale (transmis par le Sénat), n° 777/1, est adopté à l'unanimité des 127 votants.

*(Vote nominatif n° 19 – Le détail du vote figure en annexe)*

– La proposition de loi (MM. Denis D'hondt, Willy Cor-tois, Dirk Van der Maelen, Jef Tavernier et Mme Karine Lalieux) complétant la loi du ... visant à réduire de moitié l'effet dévolutif des votes exprimés en case de tête et à supprimer la distinction entre candidats titulaires et candidats suppléants pour l'élection des conseils provinciaux et communaux et du Parlement européen, n°s 791/1 et 2, est adoptée par 113 voix et 20 abstentions.

*(Vote nominatif n° 20 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de loi modifiant la loi du 11 avril 1994 organisant le vote automatisé, ainsi que le Code électoral, n° 775/1 à 4.

M. **Jacques Lefevre** (PSC) : Nous voterons contre ce projet car le débat de fond n'y est pas abordé et les modifications prévues ne changent que des détails.

Or, les objectifs visés par le recours au vote automatisé n'ont pas été atteints et le contrôle démocratique du système est difficile à assurer. La visualisation du vote

n'assure pas la "transparence" annoncée et l'électeur ne peut être sûr que son vote ne sera pas altéré.

De plus, le vote électronique pose un problème aux personnes qui n'ont pas l'habitude de l'informatique et des systèmes électroniques. Nous ne sommes pas opposés à une modernisation, la preuve en est que nous avons déposé des propositions de loi à la Chambre et au Sénat en faveur d'un système de lecture optique de bulletins papier qui permet la vérification directe pour l'électeur.

M. **Vincent Decroly** (Écolo-Agalev) : Le projet n'introduit que des aménagements "cosmétiques". Les débats de fond sont toujours reportés à plus tard. L'électeur ne peut savoir ce que contient sa carte électronique. Un conflit entre l'homme et la machine ne peut se résoudre qu'en ayant recours à un tiers, ce qui met en cause le secret du vote.

Dans cette assemblée, nous procédons régulièrement à des votes secrets. Accepterions-nous de voter électroniquement sans tableau de visualisation ?

N'aurions-nous aucun doute sur la régularité du vote ?

Les citoyens sont confrontés au même problème. De plus, tous les jours, les médias dénoncent des piratages informatiques. Nous devrions suivre l'exemple des Suisses qui ont renoncé à ce système et investir dans les systèmes de lecture optique.

Je voterai donc contre le projet. *(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok et du PSC)*

– Le projet de loi modifiant la loi du 11 avril 1994 organisant le vote automatisé, ainsi que le Code électoral, n° 775/1 à 4, est adopté par 79 voix contre 23 et 32 abstentions.

*(Vote nominatif n° 21 – Le détail du vote figure en annexe)*

– La proposition de loi de M. Daniel Bacquelaine et consorts modifiant la loi du 7 juillet 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux, communaux et de district et pour l'élection directe des conseils de l'aide sociale et l'arrêté royal du 26 août 1988 déterminant les modalités de l'élection du conseil de l'aide sociale dans les communes visées à l'article 7 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966, et dans les communes de Comines-Warneton et de Fourons, n° 792/5, est adoptée par 122 voix et 12 abstentions.

(Vote nominatif n° 22 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : Nous passons au vote sur la proposition de rejet faite par la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique de la proposition de loi (Mme Els Van Weert et MM. Danny Pieters et Karel Van Hoorebeke) modifiant la loi du 6 août 1931 établissant les incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'État ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives, n°s 454/1 et 2.

Mme **Els Van Weert** (VU-ID) : Je me réjouis de constater que l'hémicycle est un peu plus peuplé. Ce matin, les bancs étaient quasiment déserts, en raison sans doute du travail qu'entraînent les cumuls.

Je me félicite aussi de pouvoir lancer un ultime appel aux partis flamands pour qu'ils restaurent leur crédibilité et celle du monde politique.

Le règlement relatif au cumul a fait l'objet de surenchères politiques avant le 13 juin 1999. Dans sa publication "*Fundamenten voor verandering*", le VLD avait plaidé pour une réglementation en la matière. Les mandataires du VLD allaient prendre eux-mêmes des initiatives législatives et soutenir les initiatives visant à interdire le cumul de mandats politiques. L'actuel premier ministre Verhofstadt avait ajouté qu'il ne serait pas question d'augmenter les traitements des bourgmestres et échevins aussi longtemps qu'il n'y aurait pas de réglementation des cumuls.

En commission, MM. Cortois et Somers ont voté contre la proposition, sans éprouver la moindre honte et sans avoir jamais participé aux débats. Le silence du SP a été tonitruant. Les Verts ont donné le bon exemple : ils ont voté en faveur de la proposition ! Quant au CVP, l'occasion lui est offerte d'adopter une attitude courageuse dans un dossier fondamental. Il peut constituer une majorité de rechange. Mais quand les choses deviennent sérieuses, les considérations platement électoralistes l'emportent aussi dans ce parti. (*Tumulte*)

J'espère que la Chambre assumera ses responsabilités et soutiendra ma proposition. (*Applaudissements sur les bancs de la VU-ID*)

M. **Bart Somers** (VLD) : La VU-ID est très critique lorsqu'il s'agit de déontologie. Elle ferait bien de procéder d'urgence à une introspection : combien de membres de la VU qui siègent dans un Parlement ou dans un gouvernement n'ambitionnent-ils pas un échevinat ou une écharpe maïorale ? Je songe par exemple à l'échevin de Termonde, M. Ferdy Willems, ou à M. Sauwens.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Après le triste spectacle auquel nous avons assisté cette semaine, je suis heureux de constater que la VU compte encore au moins un membre combattif. Nous ne contribuerons cependant pas à la constitution d'une majorité de rechange. Pareille attitude équivaudrait à un jeu bassement stratégique, destiné à mettre la majorité en difficulté. Nous voterons donc en faveur de la proposition de rejet. La longue liste des spécialistes ès cumuls pourrait encore être complétée par le nom de Geert Bourgeois, futur bourgmestre d'Izegem et donc – pouvons-nous supposer – bientôt ex-membre de la Chambre. (*Applaudissements*)

M. **Dirk Van der Maelen** (SP) : La déontologie des mandataires sera abordée en commission du Renouveau politique. J'espère que nous n'y assisterons pas une réédition du spectacle hypocrite qui vient de nous être livré.

Je trouve étrange que Mme Van Weert n'ait pas pointé un doigt accusateur en direction des membres de la VU de la Chambre, du Sénat et du Parlement flamand qui cumulent leur siège avec un mandat communal.

M. **Jef Tavernier** (Agalev-Ecolo) : Depuis des années, j'entends des déclarations émouvantes à propos de la lourde tâche qui incombe à un député et à un bourgmestre, deux fonctions également importantes. Pourquoi refuse-t-on, cependant, de tirer la moindre conclusion de cette constatation ? (*Applaudissements sur les bancs d'Agalev-Ecolo*)

M. **Ferdy Willems** (VU-ID) : Il s'agit ici d'une initiative législative. A Termonde, j'ai cosigné, en son temps, avec Norbert de Batselier et Marc Verwilghen, une déclaration par laquelle je m'engageais à soutenir systématiquement toute initiative législative en faveur du décumul. C'est exactement ce que je fais aujourd'hui.

Pourquoi devrais-je être le seul à donner un signal ? Ce serait faire preuve de masochisme.

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : Tous les partis qui sont membres du club fermé de ceux qui prétendent avoir le monopole de la démocratie s'adressent des reproches mutuels. Le Vlaams Blok reste donc le seul parti irréprochable.

M. **Geert Bourgeois** (VU-ID) : Je suis heureux que M. Van Peel rappelle à tous que j'occupe la tête de liste à Izegem. Apparemment, le CVP n'a – une fois de plus – rien compris. Le texte à l'examen concerne l'interdiction de cumul entre un mandat politique exécutif et un mandat législatif. Il s'agit de savoir si le législateur entend inscrire cette interdiction dans la loi. Manifestement, le CVP, lui, ne le veut pas.

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : N'ayant pas succombé aux charmes de la démagogie lors des précédentes élections, nous pourrions voter en toute conscience et en toute cohérence en faveur du rejet de cette proposition.

– La proposition de rejet de la proposition de loi (Mme Els Van Weert et MM. Danny Pieters et Karel Van Hoorebeke) modifiant la loi du 6 août 1931 établissant les incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'État ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives, n<sup>os</sup> 454/1 et 2 est adoptée par 96 voix contre 36 et 2 abstentions.

*(Vote nominatif n° 23 – Le détail du vote figure en annexe).*

M. **Alfons Borginon** (VU-ID) : Nous assistons à un événement politique majeur : une majorité de rechange est née ! Le CVP s'est ralié à la majorité gouvernementale. *(Sourires)*

– La proposition de loi (MM. Jo Vandeurzen, Karel Van Hoorebeke, Tony Van Parys, Fred Erdman, Claude Desmedt, Thierry Giet, Hugo Coveliers, Mme Fauzaya Talhaoui et MM. Jean-Jacques Viseur et Servais Verherstraeten) modifiant l'article 26 de la loi du 25 mars 1999 relative à la réforme des cantons judiciaires, n° 803/1, est adoptée à l'unanimité des 133 votants.

*(Vote nominatif n° 24 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel, fait à Bruxelles le 27 septembre 1999, à l'Accord maritime entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République togolaise, signé à Bruxelles le 19 octobre 1984, n° 804/1, est adopté à l'unanimité des 133 votants.

*(Vote nominatif n° 25 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel, fait à Abidjan le 28 septembre 1999, à l'Accord maritime entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République de Côte-d'Ivoire, signé à Abidjan le 25 novembre 1977, n° 805/1, est adopté par le même vote.

*(Vote nominatif n° 25 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment à l'échange de lettres signées à Dakar les 10 mars et 16 novembre 1998 portant modification à l'Accord maritime entre l'Union

économique belgo-luxembourgeoise et la République du Sénégal, fait à Dakar le 1<sup>er</sup> décembre 1982, n° 806/1, est adopté par le même vote.

*(Vote nominatif n° 25 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment au Protocole entre le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement de la République démocratique du Congo modifiant l'Accord maritime entre le Royaume de Belgique et la République du Zaïre du 5 mars 1981, signé à Kinshasa le 8 juin 1999, n° 807/1, est adopté par le même vote.

*(Vote nominatif n° 25 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel, fait à Bamako le 7 octobre 1998, à l'Accord maritime entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République du Mali, signé à Bamako le 7 août 1984, n° 808/1, est adopté par le même vote.

*(Vote nominatif n° 25 – Le détail du vote figure en annexe)*

– La proposition de résolution de M. Jacques Lefevre et consorts relative à la ratification par la Belgique du Statut de la Cour pénale internationale, n° 564/1, est adoptée à l'unanimité des 133 votants.

*(Vote nominatif n° 26 – Le détail du vote figure en annexe)*

– La proposition de résolution de M. Mark Eyskens étendant la compétence de la Cour pénale internationale à d'autres délits internationaux graves, en particulier les délits économiques, n° 607/1 est adoptée à l'unanimité des 131 votants.

*(Vote nominatif n° 27 – Le détail du vote figure en annexe)*

– La proposition de résolution de Mme Leen Laenens, M. Lode Vanoost, Mme Claudine Drion et M. Jacques Lefevre concernant les droits de l'homme en Colombie, n° 642/4, est adoptée à l'unanimité des 134 votants.

*(Vote nominatif n° 28 – Le détail du vote figure en annexe)*

– Le projet de loi portant assentiment à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, et aux annexes, I, II, III et IV, faites à Helsinki le 17 mars 1992 (transmis par le Sénat), n<sup>os</sup> 741/1 à 3, est adopté à l'unanimité des 133 votants.

*(Vote nominatif n° 29 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle les votes sur l'amendement et la disposition réservés à la proposition de résolution de M. Geert Versnick et consorts relative au secteur belge du diamant, n° 796/1.

– L'amendement n° 16 de Mme Leen Laenens au point I et proposant de supprimer les mots "et qu'il conviendrait dès lors que le membre du gouvernement concerné présente ses excuses" est adopté par 122 voix et 12 abstentions.

*(Vote nominatif n° 30 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution de M. Geert Versnick et consorts relative au secteur belge du diamant, n° 796/1, telle qu'elle vient d'être modifiée.

Mme **Leen Laenens** (Agalev-Écolo) : Le Conseil Supérieur du Diamant défend les intérêts économiques du secteur belge du diamant.

Les Verts ne sont pas insensibles aux arguments économiques. Cependant, il convient de situer les choses dans leur contexte.

Nous devons mettre un frein au trafic de diamants organisé par des seigneurs de la guerre africains et qui sert à financer de sanglants conflits.

Nous prenons nos distances à l'égard de ceux qui affirment qu'en adoptant cette résolution, nous apportons un soutien sans équivoque au secteur belge du diamant. La résolution demande que des moyens soient mis en oeuvre pour juguler ce commerce de diamants, destiné à financer une mauvaise guerre. *(Applaudissements sur les bancs d'Écolo-Agalev)*

M. **Guido Tastenhoye** (VI. BLOK) : Ce qui est bon pour Anvers est bon pour la Flandre. Ce qui est bon pour la Flandre est bon pour la Belgique. Ce qui convient pour la Belgique convient pour la Wallonie et Bruxelles. Il n'est dès lors pas étonnant que cette proposition emporte l'adhésion de tous les députés. Mon groupe se bat également pour les intérêts du secteur anversoïse du diamant, qui est d'ailleurs un secteur multiculturel. Cette proposition de résolution concilie intérêts économiques et considérations humanitaires. Le gouvernement déploiera les efforts nécessaires pour contrôler la situation. Ces initiatives ne peuvent être laissées au Conseil supérieur du Diamant.

Le Vlaams Blok approuvera cette résolution.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Après l'intervention de Mme Laenens, je voudrais attirer votre attention sur le fait que notre préoccupation est double. En effet, pour éviter que des aspirations idéalistes et humanitaires soient l'objet d'abus, il faut aussi prendre en considération des motivations économiques. Cette motion arrive d'ailleurs à point nommé vu l'imminence de la conférence diamantaire à Anvers.

M. **Geert Versnick** (VLD) : La présente proposition de résolution ne peut être interprétée que d'une seule manière, c'est évident. Son objectif est de lutter contre le trafic de diamants organisé dans un but belliqueux tout en soulignant le fait que, dans notre pays, ce phénomène est particulièrement bien contrôlé.

Anvers compte parmi les plus grands centres diamantaires du monde. Nous devons absolument garder cela à l'esprit pour nous opposer à ceux qui veulent nuire à ce statut prestigieux en abusant d'arguments humanitaires. La présente proposition de résolution réalise un équilibre parfait entre intérêts économiques et aspirations humanitaires. *(Applaudissements)*

M. **Francis Van den Eynde** (VI. Blok) : Je voudrais dénoncer l'habitude lamentable qu'ont prise certains groupes de faire du bruit avec leur appareil de vote chaque fois que des membres du groupe Vlaams Blok font une déclaration de vote. Les quinze membres de notre groupe pourraient les imiter à l'avenir.

Le **président** : Vous avez raison. J'ai déjà émis de nombreuses protestations à ce sujet.

– La proposition de résolution de M. Geert Versnick et consorts relative au secteur belge du diamant, n° 796/1, est adoptée par 127 voix et 1 abstention.

*(Vote nominatif n° 31 – Le détail du vote figure en annexe)*

M. **Guido Tastenhoye** (VL. BLOK) : Le Vlaams Blok apprécie que son amendement ait été apprécié à sa juste valeur. Le Vlaams Blok est prêt à se montrer constructif lorsqu'on tient compte de ses propositions.

Le **président** : M. Tastenhoye ayant déjà fait une déclaration avant le vote, il ne pouvait dès lors plus demander la parole à l'occasion de son abstention.

Le **président** : L'ordre du jour appelle les votes sur l'amendement et la disposition réservés de la proposition de résolution déposée en conclusion du débat sur

la note de politique du secrétaire d'État à la Coopération au Développement.

– L'amendement n° 1 de MM. Marc Van Peel et Jacques Lefevre visant à supprimer le point 7 est adopté par 120 voix et 12 abstentions.

*(Vote nominatif n° 32 – Le détail du vote figure en annexe)*

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition ainsi modifiée.

– La proposition de résolution déposée en conclusion du débat sur la note de politique du secrétaire d'État à la Coopération au Développement est adoptée par 120 voix et 12 abstentions. *(Vote nominatif n° 33 – Le détail du vote figure en annexe)*.

– Les budgets du Collège des médiateurs fédéraux pour les années budgétaires 1999 et 2000, n° 771/1, sont adoptés par 123 voix et 9 abstentions. *(Vote nominatif n° 34 – Le détail du vote figure en annexe)*

### ÉLOGE FUNÈBRE DE M. FRANS VAN MECHELEN, ANCIEN MINISTRE

Le **président** *(devant l'Assemblée debout)* : Nous avons appris le décès, le 5 juillet dernier, de Frans Van Mechelen, qui représenta dans notre assemblée l'arrondissement de Turnhout de 1965 à 1976 dans les rangs du CVP.

Né à Turnhout en 1923, dans une famille dont le père était douanier, Frans Van Mechelen devint en 1952 docteur en sciences sociales de l'Université de Louvain, puis en 1959, professeur dans cette même université. Il y enseigna notamment la démographie et la sociologie de la culture et du temps libre.

En 1961, il accéda à la présidence du "Bond van Grote en Jonge gezinnen", fonction qu'il allait exercer pendant près de quarante années.

En juin 1968, il fut nommé ministre de la culture néerlandaise dans le gouvernement Eyskens-Merlot, poste qu'il occupa jusqu'en 1972.

Frans Van Mechelen laisse le souvenir d'un homme érudit, de fortes convictions, fervent militant de la défense de sa culture et des valeurs familiales.

Au nom de la Chambre, j'ai présenté, à sa famille, les condoléances de notre assemblée.

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre *(en néerlandais)* : Au nom du gouvernement, je m'associe à l'hommage rendu à l'ancien ministre M. Van Mechelen.

Sociologue, professeur, politicien, ministre de la culture et président de la Ligue des familles, M. Van Mechelen a exercé ces différentes fonctions avec un enthousiasme qui ne s'est jamais démenti. Il était un homme aux talents multiples.

En qualité de ministre de la Culture sous le gouvernement Eyskens-Merlot, il a joué un rôle de tout premier plan dans le cadre de l'ébauche de la future réforme de l'Etat.

Nous souhaitons à notre tour rendre hommage au défunt.

– *L'assemblée debout observe une minute de silence.*

### ALLOCUTION DE CLOTURE ET VŒUX DE VACANCES DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Le **président** : Nous voici arrivés au terme de nos travaux.

Alors que se termine la première année parlementaire de cette législature, le moment est venu de dresser un premier bilan.

En ce qui concerne l'activité législative de la Chambre, pas moins de 395 propositions de loi ont été déposées, ainsi que 58 propositions de résolution et 10 propositions de révision de la Constitution.

Le gouvernement a déposé 66 projets de loi.

Au total, 102 projets de loi, 18 propositions de loi et 14 propositions de résolution ont été adoptés.

La présentation des textes a été améliorée. Ainsi, projets et propositions sont à présent publiés avec un résumé et une coordination officieuse.

En ce qui concerne la mission de contrôle de la Chambre, relevons que près de 2.000 questions écrites ont été posées, ainsi que 466 questions orales en séance plénière et 1.883 en commission.

Quelque 221 interpellations ont été développées en commission et 12 en séance plénière.

Deux commissions d'enquête parlementaire ont été instaurées :

– La commission d'enquête sur *la crise de la dioxine* qui a déposé son rapport le 3 mars dernier.

– La commission d'enquête sur *l'assassinat de Patrice Lumumba*.

L'heure des questions a été modernisée.

Les débats de la commission "dioxine" ont été filmés afin de mettre les images à la disposition de la presse.

Les chiffres relatifs aux questions écrites qui n'ont pas reçu de réponse ont été rendus publics périodiquement, rappelant aux ministres notre Règlement et l'obligation de répondre dans les délais.

En ce qui concerne les travaux de la Chambre, les commissions se sont réunies 1.366 heures en réunion publique et 229 heures à huis clos.

Notre assemblée s'est réunie 58 fois en séance durant près de 200 heures.

Parmi les nouveautés de cette législature citons :

- la création de la commission du Renouveau politique ;
- la désignation dans chaque commission permanente d'europromoteurs chargés de veiller à ce que les questions européennes soient examinées mensuellement par chaque commission ;
- l'introduction du système Digivox qui permet de stocker numériquement les enregistrements des interventions des orateurs et d'y accéder en direct ou en différé ;
- ainsi qu'un compte rendu intégral, nos "Annales Vertes".

Une attention toute particulière a été accordée à assurer l'information et un meilleur accueil pour les députés élus pour la première fois.

Une nouvelle infrastructure d'accueil des visiteurs du Parlement fédéral a été inaugurée.

Nous avons veillé à établir une meilleure communication avec la presse et dès lors le citoyen. La presse est informée en permanence, notamment des questions d'actualité. L'infrastructure a été améliorée notamment quant à la place réservée à la presse dans nos tribunes et quant aux lieux où les interviews peuvent être réalisées.

Le site internet de la Chambre reçoit de plus en plus de visiteurs : plus de 75.000 visiteurs ont réalisé 1.450.000 consultations de documents !

Enfin, durant ces vacances parlementaires, d'importants travaux de rénovation seront réalisés. La dernière rangée de bancs de notre hémicycle sera enlevée afin de rendre plus dense la vision de votre présence. Des travaux d'embellissement seront enfin réalisés place de la Nation et square rue de Louvain.

Cette session a donc été féconde. Nous pouvons à présent prendre quelque repos afin de reprendre nos travaux dans quelques semaines avec une énergie nouvelle et un enthousiasme sans faille.

Je souhaite à tous les membres de la Chambre et à leurs familles d'excellentes vacances. J'adresse les mêmes souhaits au Premier ministre ainsi qu'aux membres du gouvernement.

Je remercie également les journalistes qui suivent nos travaux avec assiduité.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier le Greffier de la Chambre, le personnel ainsi que les collaborateurs de notre assemblée sans le concours desquels nos travaux ne pourraient se dérouler.

Je vous souhaite de bonnes vacances à tous, et puisiez-vous revenir gonflés à bloc pour la prochaine session, de manière à ce que la Chambre soit ce qu'elle doit être : le premier pouvoir de la Nation. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) :  
Je me joins aux remerciements et aux félicitations qui clôturent cette année parlementaire particulière, qui s'est caractérisée surtout par les bons rapports entre le Parlement et le gouvernement. Je tiens à remercier la presse, les membres et le personnel.

Au cours de l'année écoulée, la précédente opposition bruyante s'est muée en une majorité silencieuse et inversément. Certains ont dépassé leurs propres limites. Ainsi, M. Tant s'est révélé être un véritable concurrent pour M. Valkeniers. (*Rires*) (*Poursuivant en français*)

Cette première année de la nouvelle majorité a été pleine d'initiatives.

Je remercie les parlementaires pour leur action. Le rôle des députés n'a jamais été de danser comme le gouvernement siffle et je pense, Monsieur le Président, que vous y avez veillé.

Nous avons lancé la commission du Renouveau politique. J'espère qu'elle permettra d'aboutir à une collaboration encore meilleure entre le législatif et l'exécutif. (*Reprenant en néerlandais*)

J'ai beaucoup apprécié les efforts que M. De Croo a déployés au cours de cette année pour conférer à cette Assemblée le rayonnement qu'elle mérite. C'est à mes yeux une bonne chose pour la démocratie.

Je vous souhaite tous des vacances reposantes, afin que nous puissions – après un bref intermezzo le 8 octobre – revenir le 17 octobre pour entamer une nouvelle année parlementaire avec un courage renouvelé. Je souhaite à tous de bonnes vacances ! *(Applaudissements sur tous les bancs)*

M. **Hugo Coveliers** (VLD) : Je voudrais tout d'abord remercier tous ceux qui, dans cette maison, nous assistent dans notre tâche : le personnel de la Chambre et les collaborateurs des groupes qui travaillent dans l'ombre.

Le président De Croo, qui affirme vouloir être un père pour les jeunes parlementaires, a mené les débats avec une grande compétence.

Je vous souhaite à tous des vacances réparatrices. *(Applaudissements)*

#### **VOTE NOMINATIF**

– Les comptes du Collège des médiateurs fédéraux de l'année budgétaire 1999, n° 773/1, sont adoptés par 126 voix et 2 abstentions.

*(Vote nominatif n° 35 – Le détail du vote figure en annexe)*

M. **Paul Tant** (CVP) : Je me suis abstenu pour avoir l'occasion de répliquer. De nombreux changements sont également intervenus en ce qui concerne le gouvernement. En revanche, les choses n'ont guère évolué pour ce qui est du premier ministre actuel. A l'instar de son prédécesseur, il ne fait ici que des apparitions. Il me semble donc qu'il faudrait transformer son banc en porte-manteau. *(Sourires et applaudissements)*

– *La séance est levée à 17 h 59.*

– *La Chambre s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.*

#### **EXCUSES**

Devoirs de mandat : Mme Colette Burgeon, MM. Aimé Desimpel, Bert Schoofs, Luc Sevenhans et Mme Pierrette Cahay-André

Raisons de santé : Mme Alexandra Colen

Membre du gouvernement fédéral :

M. Johan Vande Lanotte, vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale : à l'étranger

ANNEXE  
SÉANCE PLÉNIÈRE  
VENDREDI 14 JUILLET 2000

ANNEXE 1

Communications

**CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS**

COMMISSIONS

*Rapports déposés*

Les rapports suivants ont été déposés :

au nom de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique,

– par M. André Frédéric, sur la proposition de loi (MM. Daniel Bacquelaine, Claude Eerdekens, Jean-Pol Poncelet, Jef Tavernier, Dirk Van der Maelen, et Marc Van Peel) modifiant diverses lois relatives aux dépenses électorales, en ce qui concerne l'imputation de dépenses afférentes à des manifestations périodiques et non périodiques : n° 792/4 ;

au nom de la commission des Relations extérieures,

– par M. Ferdy Willems et Mme Claudine Drion, sur la note de politique du secrétaire d'État à la Coopération au Développement : n° 812/1.

PROPOSITIONS

*Autorisations d'impression*

1. Proposition de loi (M. Servais Verherstraeten) modifiant l'article 1675 du Code judiciaire en ce qui concerne le règlement collectif de dettes, n° 809/1,

2. Proposition de loi (M. Servais Verherstraeten) modifiant, en ce qui concerne l'adoption, la loi du 16 mars 1971 sur le travail et le Code des impôts sur les revenus 1992, n° 810/1,

3. Proposition de loi (M. Servais Verherstraeten) modifiant l'article 7 du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 811/1.

PROPOSITIONS

*Prises en considération*

1. Proposition de loi (Mme Joke Schauvliege et M. Yves Leterme) modifiant les articles 104 et 110 du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 769/1 ;

*Renvoi à la commission des Finances et du Budget*

2. Proposition de loi (MM. Bart Laeremans et Bert Schoofs) relative aux listes d'experts à établir par les tribunaux de première instance, les tribunaux du travail et les tribunaux de commerce, n° 770/1 ;

*Renvoi à la commission de la Justice*

3. Proposition de loi (MM. Luc Sevenhans et Jan Mortelmans) modifiant certaines lois électorales, en ce qui concerne les jetons de présence des membres des bureaux électoraux, n° 778/1 ;

*Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique*

4. Proposition de loi spéciale (MM. Luc Sevenhans et Jan Mortelmans) modifiant la loi spéciale du 16 juillet 1993 (II) visant à achever la structure fédérale de l'Etat et à compléter la législation électorale relative aux Régions et aux Communautés, en ce qui concerne les jetons de présence des membres des bureaux électoraux, n° 779/1 ;

*Renvoi à la commission de la Révision de la Constitution et de la Réforme des institutions*

5. Proposition de loi ( MM. Vincent Decroly et Paul Timmermans et Mmes Zoé Genot et Simonne Leen) visant à réglementer la production, la distribution et la vente du cannabis, n° 780/1 ;

*Renvoi à la commission de la Santé Publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société*

6. Proposition de loi (Mmes Simonne Creyf et Joke Schauvliege) instaurant le congé familial rémunéré, n° 784/1 ;

*Renvoi à la commission des Affaires sociales*

7. Proposition de loi (M. Hubert Brouns) sur la pratique des thérapies de complément, n° 785/1 ;

*Renvoi à la commission de la Santé Publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société*

8. Proposition de loi (Mme Trees Pieters et MM. Stefaan De Clerck, Servais Verherstraeten et Hubert Brouns) limitant le droit de propriété et d'exploitation des officines pharmaceutiques, n° 794/1 ;

*Renvoi à la commission de la Santé Publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société*

9. Proposition de loi (Mme Trees Pieters et MM. Stefaan De Clerck, Servais Verherstraeten et Hubert Brouns) réglant la transmission des officines pharmaceutiques, n° 795/1 ;

*Renvoi à la commission de la Santé Publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société*

10. Proposition de loi (M. Claude Eerdeken) modifiant la loi du 23 mai 2000 fixant les critères visés à l'article 39, § 2, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, n° 802/1.

*Renvoi à la commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions*

## SÉNAT

PROJET DE LOI AMENDÉ

Projet de loi amendé par le Sénat Par message du 13 juillet 2000, le Sénat renvoie tel qu'il l' a amendé en

séance de cette date le projet de loi relatif à la criminalité informatique (Doc. Chambre n° 213/8).

*Pour information*

PROJET DE LOI TRANSMIS EN VUE DE LA SANCTION ROYALE

Par message du 13 juillet 2000, le Sénat transmet, en vue de la sanction royale, le projet de loi modifiant l'article 2, alinéa 1er, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques, le Sénat s'étant rallié au projet (Doc. Chambre n° 519/5).

*Pour information.*

PROJET DE LOI ADOPTÉ

Par message du 13 juillet 2000, le Sénat fait connaître qu'il a adopté en séance de cette date le projet de loi modifiant l'article 1er ter de la loi du 6 août 1931 établissant des incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'Etat, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives (Doc. Chambre n° 665/3).

*Pour information*

## GOVERNEMENT

RAPPORT DÉPOSÉ

Par lettre du 13 juillet 2000, le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères ainsi que le secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Affaires étrangères transmettent, conformément à l'article 14 de la loi du 5 août 1991 relative à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente, le rapport pour l'année 1999.

*Mis à la disposition des Membres de la Chambre et renvoi à la commission des Relations extérieures*

**COUR DES COMPTES**

ANALYSE DE L'APPLICATION DU RÉGIME DES REVENUS DÉFINITIVEMENT TAXÉS

La Cour des comptes a transmis un rapport concernant l'application du régime des revenus définitivement taxés (exercices d'imposition 1994 à 1996). La Cour a adopté ce rapport en assemblée générale du 12 juillet 2000.

*Distribution*



## ANNEXE 2

*Détail des votes nominatifs*

Le résultat de chaque vote nominatif ainsi que les déclarations après vote figurent dans le corps du „Compte rendu analytique” et des „Annales parlementaires”

*Vote nominatif n° 1**Naamstemming nr. 1*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Bouteca, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goyvaerts, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Peeters, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tastenhoye, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Creyf, De Clerck, De Crem, Detremmerie, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncellet, Schauliege, Smets André, Tant, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Dardenne, Tavernier, Van de Castele.

## BIJLAGE 2

*Detail van de naamstemmingen*

De uitslag van elke naamstemming alsmede de verklaringen na sluiting van de stemming worden vermeld in het corpus van het „Beknopt Verslag” en van de „Parlementaire Handelingen”

*Vote nominatif n° 2**Naamstemming nr. 2*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncellet, Schauliege, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Coenen, Decroly, Desmedt, Detremmerie, Van de Castele.

*Vote nominatif n° 3*  
*Naamstemming nr. 3*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinda, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Dardenne, Tavernier, Van de Castele.

*Vote nominatif n° 4*  
*Naamstemming nr. 4*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Brouns, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerde-

ken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinda, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Pieters Danny, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

*Vote nominatif n° 5*  
*Naamstemming nr. 5*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Brouns, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Vanhoutte, Vanoost, Van

Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Creyf, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Pieters Danny, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

*Vote nominatif n° 6*

*Naamstemming nr. 6*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanooost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Van de Castele.

*Vote nominatif n° 7*

*Naamstemming nr. 7*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanooost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Dardenne, Tavernier, Van de Castele.

*Vote nominatif n° 8*

*Naamstemming nr. 8*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De

Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schaulvliege, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Dardenne, Tavernier, Van de Castele.

*Vote nominatif n° 9*

*Naamstemming nr. 9*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van

Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schaulvliege, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Dardenne, Tavernier, Van de Castele.

*Vote nominatif n° 10*

*Naamstemming nr. 10*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schaulvliege, Spinnewyn, Tant, Tasten-

hoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Dardenne, Smets André, Tavernier, Van de Castele.

*Vote nominatif n° 11*

*Naamstemming nr. 11*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Van Hoorebeke.

*Vote nominatif n° 12*

*Naamstemming nr. 12*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Philtjens, Schalck, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Detremmerie, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Van de Castele.

*Vote nominatif n° 13*

*Naamstemming nr. 13*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaïne, Barzin, Bonte, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdekenens, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanooost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Van de Castele.

*Vote nominatif n° 14*

*Naamstemming nr. 14*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaïne, Barzin, Bonte, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Dardenne, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdekenens, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet,

Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Van de Castele.

*Vote nominatif n° 15*

*Naamstemming nr. 15*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaïne, Barzin, Bonte, Brouns, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdekenens, Erdman, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Vanhoutte, Vanooost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, De Man, D'haeseleer, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Pieters Danny, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Descheemaeker, Van de Castele.

*Vote nominatif n° 16*  
*Naamstemming nr. 16*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Boute-  
ca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel,  
Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne,  
De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de  
Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis,  
Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie,  
D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo,  
Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Four-  
naux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris,  
Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hend-  
rickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans,  
Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier,  
Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain,  
Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman  
Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Phil-  
tjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten,  
Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Seghin,  
Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talha-  
oui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valke-  
niers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele,  
Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden  
Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen,  
Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte,  
Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy,  
Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraet-  
ten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters,  
Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 17*  
*Naamstemming nr. 17*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt,  
Bacquelaine, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Boute-  
ca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel,  
Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne,  
De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de  
Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis,  
Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie,

D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo,  
Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Four-  
naux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris,  
Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hend-  
rickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans,  
Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen,  
Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur,  
Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul,  
Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters  
Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet,  
Schalck, Schaulvliege, Schellens, Seghin, Smets André,  
Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tasten-  
hoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen,  
Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck,  
Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuy-  
sen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van  
Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys,  
Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van  
Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Ver-  
snick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems,  
Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 18*  
*Naamstemming nr. 18*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Bourgeois, Boute-  
ca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Creyf, De Clerck, De Crem,  
De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta,  
Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx,  
Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet,  
Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters  
Trees, Pinxten, Poncelet, Schaulvliege, Smets André,  
Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den  
Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van  
Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert,  
Verherstraeten, Willems.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bac-  
quelaine, Barzin, Bonte, Canon, Chabot, Chastel, Cler-  
fayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block,  
Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer,  
Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt

Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanooost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Van de Castele.

*Vote nominatif n° 19*

*Naamstemming nr. 19*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 20*

*Naamstemming nr. 20*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Brouns, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Vanhoutte, Vanooost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Pieters Danny, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

*Vote nominatif n° 21*

*Naamstemming nr. 21*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo,

Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooff, Van der Maelen, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Bouteca, Bultinck, Decroly, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Fournaux, Goyvaerts, Grafé, Laeremans, Langendries, Lefevre, Milquet, Mortelmans, Paque, Poncelet, Smets André, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Clerfayt, Creyf, De Clerck, De Crem, D'Hondt Greta, Genot, Goutry, Hendrickx, Leterme, Moerman Jean-Paul, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schaulvliege, Tant, Van de Castele, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Pierre.

*Vote nominatif n° 22*

*Naamstemming nr. 22*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooff, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Wauthier, Yerna.

Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooff, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Bouteca, Bultinck, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

*Vote nominatif n° 23*

*Naamstemming nr. 23*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Brouns, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Cortois, Coveliers, Creyf, De Block, De Clerck, De Crem, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Giet, Goris, Goutry, Grafé, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooff, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Coenen, Dardenne, Decroly, De Man, Descheemaeker, D'haeseleer, Drion, Féret, Genot, Gerkens, Gilkinet, Goyvaerts, Grauwels, Laenens, Laeremans, Leen, Mortelmans, Pieters Danny, Spinnewyn, Talhaoui, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Van den Broeck, Van

den Eynde, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Weert, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Van de Castele.

*Vote nominatif n° 24*

*Naamstemming nr. 24*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaïne, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Boute-ca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuy-sen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 25*

*Naamstemming nr. 25*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaïne, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Boute-ca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuy-sen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 26*

*Naamstemming nr. 26*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaïne, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Boute-ca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye,

Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 27*  
*Naamstemming nr. 27*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaïne, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Boute-ca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

oucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 28*  
*Naamstemming nr. 28*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaïne, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Boute-ca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 29*  
*Naamstemming nr. 29*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Boute-  
ca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel,  
Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne,  
De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de  
Donnéea, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis,  
Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie,  
D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo,  
Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Four-  
naux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris,  
Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hen-  
drickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans,  
Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier,  
Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain,  
Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman  
Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Phil-  
tjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten,  
Poncelet, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André,  
Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tasten-  
hoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Ape-  
ren, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck,  
Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuy-  
sen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van  
Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys,  
Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van  
Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinda, Ver-  
snick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems,  
Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

*Vote nominatif n° 30*  
*Naamstemming nr. 30*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt,  
Bacquelaine, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bre-  
poels, Brouns, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coe-  
nen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De  
Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu,

Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker,  
Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta,  
Di Rupo, Douifi, Drion, Eerdeken, Erdman, Féret, Four-  
naux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris,  
Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Her-  
zet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langen-  
dries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune,  
Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet,  
Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque,  
Peeters, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters  
Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schel-  
lens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talha-  
oui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Ape-  
ren, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenhove,  
Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der  
Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van-  
houtte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van  
Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Ver-  
herstraeten, Verlinda, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wau-  
ters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Boute-  
ca, Bultinck, De Man,  
D'haeseleer, Eeman, Goyvaerts, Laeremans, Mortel-  
mans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den  
Eynde.

*Vote nominatif n° 31*  
*Naamstemming nr. 31*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt,  
Bacquelaine, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Boute-  
ca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel,  
Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne,  
De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de  
Donnéea, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis,  
Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie,  
D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo,  
Douifi, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Fournaux,  
Frédéric, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goy-  
vaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet,  
Hove, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langen-  
dries, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lens-  
sen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moer-  
man Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Paque,

Peeters, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Tastenhoye.

*Vote nominatif n° 32*  
*Naamstemming nr. 32*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Bouteca, Bultinck, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

*Vote nominatif n° 33*  
*Naamstemming nr. 33*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Bouteca, Bultinck, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

*Vote nominatif n° 34*  
*Naamstemming nr. 34*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Bouteca, Brouns, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Féret, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

*Vote nominatif n° 35*  
*Naamstemming nr. 35*

Ont répondu oui  
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Erdman, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulvliege, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tastenhoye, Tavernier, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non  
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus  
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Schellens, Tant.